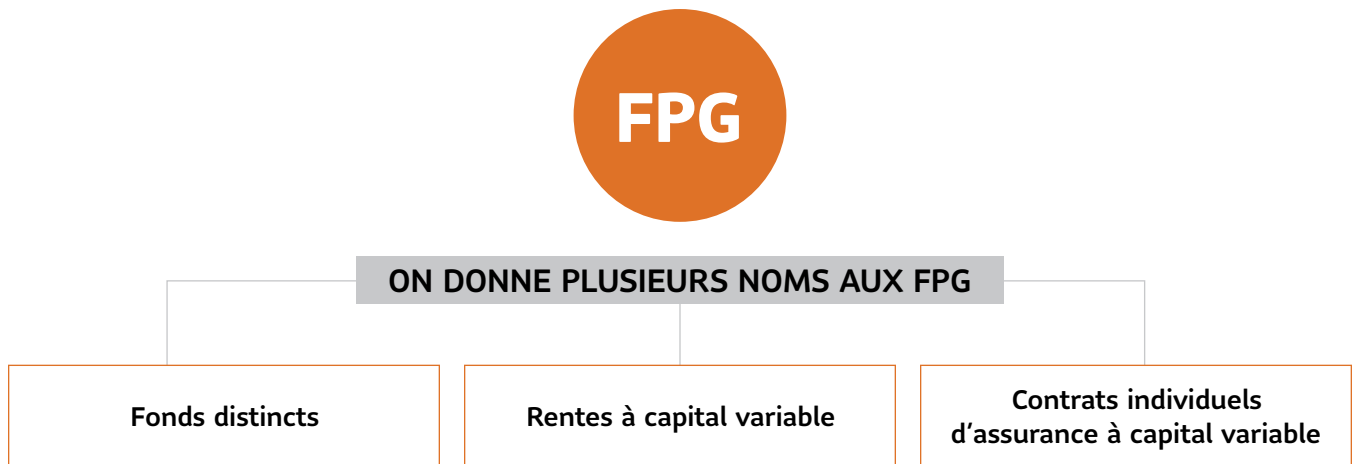


Qu'est-ce qu'un **FPG**?

Un fonds de placement garanti (FPG) ressemble à un fonds commun de placement. En effet, les deux permettent de profiter d'une vaste gamme de placements gérés par des professionnels. Par contre, seules les compagnies d'assurance peuvent offrir des FPG. Ils sont dotés de caractéristiques que les fonds communs de placement n'ont pas, comme des garanties et des avantages pour la planification successorale.



Pourquoi choisir les **FPG**?



Croissance

Les FPG vous permettent d'être présents sur les marchés via des placements dans des actions, des obligations et des fonds indiciels. Les FPG Sun Life sont placés dans des fonds surveillés de près par des gestionnaires d'actifs chevronnés dont le but est d'accroître leur valeur.



Garanties

Les garanties vous protègent contre les baisses de marché. La valeur de marché de votre placement peut augmenter ou diminuer. Toutefois, le montant que vous ou votre bénéficiaire recevez ne peut pas être inférieur au montant garanti.



Héritage

Vous décidez qui recevra votre argent si vous décédez avant l'échéance de votre contrat. Le produit d'un FPG n'a pas à passer par votre succession. Ainsi, le processus de partage du patrimoine est accéléré et les frais de transfert au bénéficiaire sont réduits. Vous pouvez aussi apporter des changements si votre situation devait changer.

Jetons un coup d'œil au vocabulaire des FPG Sun Life



Personnes

Propriétaire du contrat

Lorsque vous achetez un contrat FPG Sun Life, vous êtes le propriétaire du contrat d'assurance.

Rentier

Nous versons une prestation en fonction de l'assurance sur la tête du rentier. Le propriétaire et le rentier peuvent être deux personnes différentes, mais seulement si le contrat n'est pas enregistré.

Bénéficiaire

Vous désignez un bénéficiaire qui recevra la garantie au décès de votre contrat FPG Sun Life au décès du rentier.



Argent

Dépôts

Argent transféré dans le contrat FPG Sun Life. Vous pouvez faire des dépôts ponctuels ou procéder par dépôts automatiques.

Liquidité

Si vous avez besoin de votre argent, vous pouvez le retirer. Les retraits réduiront les garanties.



Garanties

Garantie à l'échéance

Vous recevez une prestation à l'échéance du contrat. Il s'agit du montant le plus élevé entre la valeur de marché et un pourcentage de vos dépôts. Ce pourcentage s'élève à 75 ou à 100 % selon le contrat.

Garantie au décès

Au décès du rentier, le bénéficiaire reçoit la garantie au décès ou la valeur de marché, si cette somme est plus élevée.

Revenu garanti à vie

Certains contrats offrent cette option pour que vous puissiez recevoir un revenu à vie. Dans le cas de l'option revenu deux vies, vous et votre conjoint recevez un revenu tant que vous vivez tous les deux.



Héritage

Option de règlement sous forme de rente

Vous choisissez la façon dont la garantie au décès sera versée au bénéficiaire. Vous êtes en charge et vous pouvez adapter les paiements aux besoins uniques de votre bénéficiaire.

Aucuns frais de succession et d'homologation

La garantie au décès que votre bénéficiaire désigné reçoit ne fait pas partie de votre succession. Il reçoit l'argent rapidement et de façon privée.

Possibilité de protection contre les créanciers

Dans certaines situations, les agents de recouvrement ne pourront pas réclamer de l'argent sur la valeur de votre contrat FPG Sun Life.

Le saviez-vous?

84 % des personnes sondées choisissent la sécurité plutôt que le rendement des placements*.

Les Clients sont préoccupés par le risque de marché et par leurs portefeuilles.

*Résultats du Global Survey of Individual Investors, 2018.

Toute somme affectée à un fonds distinct est investie aux risques du propriétaire de contrat et sa valeur peut augmenter ou diminuer.

Placements mondiaux Sun Life est un nom commercial de Gestion d'actifs PMSL inc., de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et de la Fiducie de la Financière Sun Life inc. La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est l'émetteur des contrats d'assurance garantie, y compris des rentes à provision cumulative (CPG assurance), des rentes à constitution immédiate et des contrats individuels de rente à capital variable (FPG Sun Life).

© Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et ses concédants de licence, 2020. La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est membre du groupe Sun Life. Tous droits réservés.